



L'an deux mille vingt-deux le 5 du mois de mai, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille après convocation légale du 27 avril, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : Monsieur RENKES David – Mme STEIN Marie Hélène – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDAMANITRA Haja – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – M. GROSS Christophe – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MATHIEU Denis – M. VICNENT Yvon – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric – Mme HUART Sonia -

Procurations : Mme ROJAS Magali à M. GAY Gérard – M. FRANCOIS Vincent à M. CERUTTI Alain – M. BASTIEN Claude à M. CERUTTI Alain – M. MICHEL Olivier à M. CAPS Antony – M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe – M. MATHEY Dominique à M. MEVELLEC Mickaël – Mme ROJAS Magali à M. GAY Gérard -

Excusé(s) : - M. ORY Denis

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **46 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 39

Pouvoirs : 7

Excusés : 1

Votants : 46

Date d'affichage : 9 mai 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 46

Contre

Absentions :

CT/PR

08/05/2022

ANIMATION/CULTURE

Autorisation donnée au Président de signer la convention de modalités de versement de la subvention « Contrat Territorialisé de Jeunesse et d'Éducation Populaire 2022 »

Claude THOMAS, Président, rappelle qu'une convention « Contrat Territorialisé de Jeunesse et d'Éducation Populaire » (CTJEP) sur le territoire de Seille et Grand Couronné, pour l'année 2022, a été délibérée en Conseil Communautaire le 16 décembre 2021.

La Communauté de Communes s'est engagée à financer le projet à hauteur de 52 666 € pour l'année 2022.

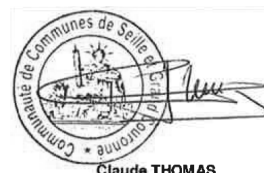
Le Président propose de signer une nouvelle convention précisant les modalités de versement de la subvention entre la Communauté de communes et la fédération départementale des foyers ruraux pour l'année 2022 avec la répartition suivante :

- Un acompte est versé au premier semestre de l'année 2022 correspondant à 80 % des montants ci-dessus, soit 42 132,80 € à la Fédération des Foyers Ruraux
- Le paiement du solde de 20% interviendra au cours du premier trimestre de l'année suivante, après la présentation et la validation du budget réalisé par le comité de pilotage CTJEP.

Les conditions sont indiquées dans la convention annexée à la présente.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer, dans le cadre du contrat CTJEP Seille Grand Couronné 2022, la convention, jointe en annexe, définissant les modalités de versement du financement de la Communauté de Communes pour l'année 2022.



CLAUDE THOMAS
2022.05.10 11:55:53 +0200
Ref:20220510_092201_1-1-O
Signature numérique
le Président